



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 47066

Texte de la question

M. Andre Gerin attire l'attention de M. le ministre des affaires etrangeres sur la situation des droits de l'homme en Turquie. Les correspondants du Rhone d'Amnesty International s'inquietent a juste titre de la pratique repandue de la torture des personnes, et notamment dans les commissariats de police. Les enfants sont l'objet de sevices et maltraitances inadmissibles, alors que la Turquie a signe la convention des Nations unies relatives aux droits de l'enfant. Malgre differentes interventions de l'ONU ou de la Communaute europeenne, les gouvernements turcs successifs n'ont rien fait de concret pour mettre fin aux violations des droits de l'homme. En mars et avril 1997, la commission des droits de l'homme des Nations unies va se reunir au sujet de ce pays. rejoignant l'avis d'Amnesty International, il lui demande quelle mesure il entend prendre pour que la France adopte a cette occasion une attitude ferme en aidant a l'adoption d'une resolution claire et sans ambiguite decrivant et denoncant la situation actuelle par une condamnation de la Turquie pour violations des droits de l'homme.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur la situation des droits de l'homme en Turquie, notamment dans la perspective de la prochaine reunion de la Commission des droits de l'homme des Nations unies. La France n'a jamais manque de rappeler aux autorites turques la necessite d'ameliorer la situation des droits de l'homme en poursuivant le processus de democratisation entame, notamment en 1995 avec la revision partielle de la Constitution et de la loi anti-terroriste. A l'occasion d'une rencontre entre Mme Ciller, vice-Premier ministre, ministre des affaires etrangeres de la Republique de Turquie, avec cinq de ses homologues europeens a Rome le 29 janvier dernier, celle-ci s'est personnellement engagee a faire aboutir prochainement deux projets de reformes : l'un en matiere de reduction de la duree de la garde a vue et l'autre en matiere de garantie de la liberte d'expression. La France ne peut qu'encourager les autorites turques a mettre en oeuvre rapidement et a approfondir ces mesures. C'est dans le meme esprit que nous invitons les autorites turques a faire respecter les clauses des engagements internationaux auxquels elle a souscrit en ce qui concerne les droits de l'homme, et notamment le non-recours a la torture. Nous avons note avec satisfaction la visite en Turquie d'une delegation de la Commission europeenne des droits de l'homme, du 3 au 8 fevrier. Bien que la situation des droits de l'homme en Turquie ne figure pas expressement a l'ordre du jour de la prochaine session de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, le sujet y sera tres vraisemblablement evoque par des Etats membres comme par des organisations non gouvernementales. Il fera l'objet d'une concertation etroite avec nos partenaires de l'Union europeenne, car les decisions dans cette enceinte sont desormais prises a quinze. D'une maniere generale, nous appelons la Turquie a cooperer avec les mecanismes de la commission en acceptant, en particulier, les visites de rapporteurs thematiques qui souhaiteraient se rendre sur place.

Données clés

Auteur : [M. Gerin André](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47066

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 62

Réponse publiée le : 24 février 1997, page 934